

Conseil scientifique - Formation plénière exceptionnelle
Mardi 12 décembre 2023, 16h20 - 18h20
Compte rendu

Présents : Paul-André Rosental, Mirna Safi, Régis Bismuth, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Mathieu Fulla, Lucas Puygrenier, Anne-Solenne De Roux, Sergei Guriev, Eberhard Kienle, Martin Aranguren, Nicolas Sauger, Emanuele Ferragina, Sabine Dullin, Réjane Sénac, Florence Faucher, Anne Muxel, Alain Dieckhoff, Guillaume Tusseau, Clément de Chaisemartin, Sylvain Parasie, Florence Bernault, Didier Demazière, Pierre François (visio), Xavier Ragot (visio), Séverine Dusollier (visio), Jeanne Pélabay (visio), Beatriz Botero Arcila (visio), Nicolas Ghio, David Todd, Audrey Chamboredon, Anne Muxel

Absents ou excusés : Helena Alviar, Mathias Vicherat

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Laurence Bertrand Dorléac, présidente de la FNSP
Antonin Schiera, directeur adjoint du pôle académique, DRH
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

Eberhard Kienle rappelle le contexte de convocation du Conseil scientifique en formation plénière, et donne la parole à Laurence Bertrand Dorléac.

Laurence Bertrand Dorléac indique qu'elle travaille en étroite collaboration avec la présidente du Conseil de l'Institut, Dina Waked, dans le strict respect de deux principes : le premier est le respect de la présomption d'innocence, selon l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Le second est la mobilisation prioritaire des conseils d'administration (CA) et de l'Institut (CI), ce qui ne signifie pas que les autres conseils, le conseil scientifique (CS), le conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF), le conseil social et économique (CSE), ne seront pas consultés. Comme elle l'a indiqué dans son message du 11 décembre aux communautés, Laurence Bertrand Dorléac souligne que Mathias Vicherat a proposé de se mettre en retrait provisoire, proposition qui a été acceptée et actée, assortie de modalités permettant de ne pas pénaliser le fonctionnement de Sciences Po au quotidien. Laurence Bertrand Dorléac précise ainsi que la durée du retrait pourrait couvrir la

période allant jusqu'au 29 janvier, date de début des cours du second semestre, et que pendant cette période, les attributions du directeur sont déléguées au Comex, au secrétaire général, au directeur de la formation et de la recherche, à la directrice de la stratégie et du développement, au directeur de la formation continue, etc. Laurence Bertrand Dorléac indique qu'il a été procédé à un élargissement de leurs champs d'intervention, en particulier au rehaussement de leurs plafonds de dépense. Les décisions qui seraient à prendre durant cette période et qui n'entreraient pas dans le champ de ces délégations, soit certaines décisions qui concernent strictement l'Institut d'études politiques, en dehors de la gestion administrative et financière qui est assurée par la FNSP, seraient ponctuellement prises par le directeur de la formation et de la recherche ou par le secrétaire général au titre de la suppléance. Laurence Bertrand Dorléac précise qu'un certain nombre de décisions ne peuvent être déléguées, en particulier concernant les sanctions disciplinaires. Elle indique qu'en lien avec un cabinet juridique et en collaboration avec le MESRI, certaines compétences seront déléguées au recteur, qui siège par ailleurs au Conseil d'administration.

Laurence Bertrand Dorléac rappelle que les statuts de la FNSP et de l'IEP, réformés en 2016, fixent des modes de fonctionnement de la gouvernance garantissant la pluralité des conseils qui réunissent des membres élus, des membres de droit, des membres nommés, des internes, des externes, et qui sont des espaces de libre expression, d'instruction et de décision. Laurence Bertrand Dorléac remarque que durant cette semaine éprouvante pour toutes et tous, toutes les activités ont continué grâce à la détermination de toutes les directions, de toutes les équipes de salariés, des enseignants, et dans une large mesure des étudiants eux-mêmes. Elle remarque que la crise actuelle offre l'opportunité de réinterroger le modèle de Sciences Po. Elle donne la parole à Dina Waked pour détailler le déroulement du conseil de l'Institut de ce jour.

Dina Waked indique que le conseil de l'Institut compte 35 membres qui étaient pour la plupart présents à cette réunion. La discussion a commencé en évoquant la situation actuelle, chacun exprimant ses souhaits, sa vision ; plusieurs élus étudiants ont demandé une démission immédiate du directeur. D'autres se sont réunis devant la salle, manifestant bruyamment leur présence. Les membres ont exprimé des positions très différentes mais tous ont insisté sur la nécessité de travailler en transparence, dans un esprit de responsabilité collective, sans juger les faits présumés, et en vue de mettre en œuvre les modalités de retrait du directeur. La discussion s'est organisée selon 3 axes : la question de l'acceptabilité du retrait ; la durée de mise en retrait ; les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de Sciences Po au retour du directeur. La question du retrait a fait l'objet d'un consensus quasi unanime. Un débat a eu lieu pour déterminer s'il était possible de prolonger la durée au-delà du 29 janvier, pour une période maximale de 3 mois. Concernant les modalités du retour, il a été proposé de mettre en place une commission dont les membres seront les bureaux des deux conseils (CA et CI) et les présidents des CS et du CVEF, dont l'objet serait d'étudier les modalités du retour du directeur. Il a été précisé que toute interruption temporaire ou définitive de la mise en retrait du directeur devra faire l'objet d'un débat en conseil de l'Institut. La création de cette commission adhoc vise à établir une collaboration entre les conseils. Dina Waked souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil scientifique, afin d'impliquer l'ensemble des instances dans la réflexion collective.

Eberhard Kienle indique que 3 grandes questions se posent aux membres du CS : la première concerne les choix à faire en termes de demandes de démission, mise en retrait ou non ; la seconde, à condition que le conseil agrée que la mise en retrait est la solution à suivre, porte sur les aspects techniques, en termes de délai et de délégation d'autorité ; la troisième vise une réflexion sur le long terme pour éviter de telles difficultés et améliorer la gouvernance de l'institution.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur le rôle du CS dans le contexte actuel, sur l'opportunité, la durée et les modalités de la mise en retrait du directeur, sur le rôle de la commission inter-conseils dont la création a été proposée par les membres du Conseil de l'Institut.

A l'issue des échanges, Eberhard Kienle propose de conclure la séance en estimant que la majorité des voix exprimées semblent s'accorder la création de la commission inter-conseils et sur le fait d'accepter la demande de retrait pour une durée déterminée (fin janvier), conditionnée ou assortie de certaines recommandations ou conditions. Celles-ci seraient notamment de rouvrir le dialogue avec Mathias Vicherat, pour estimer dans quelle mesure il est prêt à reprendre ses fonctions et capable de le faire, et réfléchir aux décisions à prendre si ce n'est pas le cas. Il rappelle néanmoins que certains membres non majoritaires appellent à la démission. Les modalités de la mise en retrait ont également été abordées, ainsi que sa date, sa durée et les délégations de pouvoir à prévoir. Eberhard Kienle estime qu'un consensus a été atteint ce jour, la majorité des membres présents approuvant la motion du CI, sous réserve de questions techniques de mise en œuvre. Il exprime sa confiance en la proposition de la présidente visant à arrêter ces modalités, notamment en mettant en place une commission inter-conseils. Il propose de procéder au débat avec Mathias Vicherat dans le cadre d'un sénat académique aussitôt que possible en janvier, après la réunion de la commission inter-conseils.